

nouvelles
CSM

Numéro
222

21 mars 1985

**La main
sur le
cœur**



AGENDA DU MOUVEMENT

Congrès d'orientation
de la CSN
28/03 au 31/03

Assemblée générale
du CC de Montréal
3/04

Bureau confédéral
de la CSN
1/04 au 12/04

Congrès CC
Saguenay-Lac Saint-Jean
16/04 au 19/04

Bureau fédéral
de la FESP
19/04 au 20/04

DANS CE NUMÉRO

Des entrevues avec des
membres de nouveaux syndi-
cats et de militant-e-s plus
anciens

Des petites nouvelles du huit
mars, du secteur public, du
vingt mars, de Marine... et
d'ailleurs.

Ont participé à la rédaction de ce numéro

Michel Crête
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Edith Pariseau
Michel Rioux

Photographies

Louise de Grosbois
Pierre Gauvin Evrard
François Rivard
Archives CSN

Conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution de la CSN
(514) 598-2233

NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît
toutes les deux semaines, à l'intention des
travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter,
téléphoner au service d'information de la CSN
(514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN

Pour sauver l'universalité des programmes sociaux

La Coalition pour l'universalité des programmes sociaux dont fait partie la CSN, considère comme prioritaires et essentiels le maintien et le renforcement du caractère universel des programmes et des services sociaux.

Cette coalition, qui comprend quelque vingt-quatre organisations populaires et syndicales, a été formée à la suite des différentes déclarations gouvernementales qui remettaient en question l'universalité des programmes sociaux.

Le gouvernement fédéral, dans un document d'étude publié en janvier et portant sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, propose des modifications importantes aux programmes de prestations aux enfants, incluant les allocations familiales.

Les deux scénarios avancés par le gouvernement fédéral prévoient des coupures de 280 à 410 millions de dollars dans les programmes destinés aux familles avec enfants.

Dans les deux cas, ils ont pour conséquence de minimiser et de marginaliser les allocations familiales, qui est la seule forme d'allocations vraiment universelles, et de donner une importance plus grande aux allocations de type sélectif comme le crédit d'impôt.

La Coalition maintient qu'il est nécessaire de donner une importance plus grande aux allocations familiales, parce que l'idée d'assurer à tous et à toutes des prestations a toujours été au cœur de la philosophie qui a inspiré notre système de sécurité sociale, contribuant à maintenir une certaine solidarité sociale et permettant aux citoyens et citoyennes de pourvoir collectivement à certains besoins auxquels le marché du travail ne peut répondre adéquatement.

Or, en remettant en cause le principe de l'universalité, c'est cet équilibre fragile qu'on menace puisqu'on risque éventuellement de diviser la société en deux camps : ceux/celles qui veulent recevoir plus de prestations et ceux/celles qui veulent payer moins. Ce type d'architecture sociale recèle très peu d'avenir pour les plus dému-

ni-e-s qui se verraient probablement condamnés à des conditions de vie plus précaires qu'à l'heure actuelle.

Par ailleurs, une des raisons importantes d'améliorer les allocations universelles familiales, repose sur le fait qu'elles représentent pour un grand nombre de femmes le seul revenu autonome sur lequel elles puissent compter. En effet, ni le crédit d'impôt, ni l'exemption n'ont ces qualités.

La coalition considère que toute attaque directe ou indirecte contre le principe de l'universalité constitue une remise en question d'un droit social fondamental, le droit à la sécurité du revenu.

PROPOSITIONS DE LA COALITION

- Pour le maintien et la consolidation de l'universalité

La coalition défend une option allant dans le sens du renforcement et d'une amélioration des acquis sociaux et souscrit à une éventuelle abolition de l'exemption au titre d'enfant à la condition que la totalité des sommes dégagées soit redistribuée vers les allocations familiales. Parmi les principes qui guident l'orientation de la coalition, on retrouve :

- 1) le renforcement du caractère universel des programmes et des services sociaux ;
- 2) le maintien des enveloppes budgétaires affectées à ces programmes et services ;
- 3) le maintien de l'indexation des allocations familiales et des pensions ;
- 4) l'abolition de l'exemption au titre des enfants et report de la totalité des sommes dégagées (860 millions \$) vers les allocations familiales ;
- 5) une étude de l'opportunité d'abolir le crédit d'impôt pour affecter les sommes ainsi dégagées vers les allocations familiales. Cette étude doit comprendre d'autres éléments de la fiscalité tels les exemptions pour personnes mariées ou de garde d'enfant afin de s'assurer que les plus bas revenus ne souffrent pas de l'abolition du crédit d'impôt.

La CSN – anciennement la CTCC – a toujours évolué au rythme des aspirations et des besoins du monde ordinaire, de celles et de ceux qui joignaient ses rangs.

Quand certains sont partis, par choix ou par circonstances, d'autres sont venus, amenant du sang neuf, des idées différentes, des forces nouvelles.

Ce qui unit tout ce monde – les anciens comme les nouveaux – peu importe leur région d'origine, le secteur économique dans lequel ils travaillent, leur situation personnelle, c'est une volonté commune d'améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Cette raison d'être de la CSN, on la retrouve en filigrane tout au long des entrevues qui suivent.



Moi, c'est la CSN

*Propos recueillis
par Henri Jalbert*

Jacqueline Dubuc est entrée sur le marché du travail à la fin des années 30 comme ouvrière dans une manufacture de chaussures. Comme sa mère.

Elle qui voulait devenir infirmière – mais on disait qu'elle n'avait pas la santé – a été au cours des 20 dernières années et est encore la secrétaire du président de la CSN.

Tour à tour, dans le bureau voisin, se sont succédés Jean Marchand, Marcel Pépin, Norbert Rodrigue, Donatien Corriveau et Gérald Larose.

Elle qui n'avait pas la santé, que l'on disait, aura donc été de tous ceux et celles dont les gestes quotidiens ont un rapport direct avec la direction de la CSN, celle qui aura eu

le plus de ... résistance.

Du poste stratégique qu'elle occupe, elle a vécu intensément des moments heureux comme des moments difficiles. Et quand elle les évoque, c'est plus, comme elle le dit elle-même, avec ses sentiments qu'avec une analyse froide et rigide.

La syndicalisation dans la fonction publique, ça été un des événements les plus marquants, qui a fait boule de neige, avec toutes les conséquences d'un tel bouleversement sur les conditions de travail dans tout le secteur public. Avec un sourire tout en fierté, elle se rappelle avoir écrit la première « lettre d'organisation ».

Le « bill 16 » en 1964, qui donnait un certain statut aux femmes. Pour les femmes, c'était une première victoire. Parce qu'avant, elles n'avaient même pas le droit de signer pour

l'hospitalisation. À l'hôpital comme à la banque, il fallait la signature du mari.

Les batailles collectives. Ce qui fait que les choses avancent, qu'il y a du progrès. Chaque individu a des problèmes. Quand il essaie d'en sortir seul, il frappe souvent un nœud. Finalement quand le monde se regroupe, il y a plus de chances que la collectivité l'emporte.

Le schisme de 72. C'est douloureux de se retrouver du jour au lendemain avec des gens qui s'en vont. Parce qu'il y a des amitiés qui sont fortes. Qu'il y en a qui sont de bonne foi. Qu'il y a un climat de suspicion aussi.

Un petit peu d'amertume aussi quand elle évoque l'insatisfaction de certains devant une victoire. Comme l'indexation obtenue dans le secteur public en 72. Parce qu'elle, qui voulait devenir infirmière, se rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, dans les hôpitaux, on travaillait... pour la charité chrétienne.

Un dernier souvenir, plus personnel. La société des auteurs, ce syndicat qui regroupait les auteurs de Radio-Canada, qui a quitté la CSN en 1976, et pour lequel elle a à peu près tout fait, si l'on excepte la négociation.

Elle affiche ses couleurs en respectant les autres parce que chaque organisation a ses valeurs. Elle dit, la main sur le cœur : moi, je suis CSN. Ce sont les circonstances qui l'y ont amenée, mais elle a essayé d'être à la hauteur. Avec la confiance que les gens lui ont témoignée.

La retraite? Elle y pense, sachant bien qu'un jour la cloche va sonner. Mais avec un air un peu espiègle elle a tôt fait d'ajouter qu'elle reste encore. D'un geste de la main, elle montre les filières où s'entassent tous ses documents, précisant qu'il faudra bien faire un peu de classement avant de partir, ne serait-ce que pour bien vérifier dans les recoins...

De bons souvenirs



Jeanne Duval a signé sa première carte à 17 ans, avec les institutrices et institutrices, vers la fin des années 30. Elle a été de la « première vague » de l'organisation des gens de l'enseignement du temps de Laure Gaudreault.

Elle ne voulait pas gagner \$125 par année comme sa mère : elle voulait \$300. Quand elle a vu la carte, elle a signé. C'était une question de survie. On se syndique par besoin.

Quand Laure Gaudreault en eut fini avec les cartes, ce fut pour « traîner » les commissions scolaires en arbitrage. Réplique de Duplessis : une loi spéciale qui éliminait les arbitrages, décidait des salaires ... comme Lévesque le fait aujourd'hui, mentionne-t-elle.

Au début des années 50, elle obtient un emploi à l'hôpital Notre-Dame. Après trois jours dans une cuisinette, elle obtient un poste à la bibliothèque des malades.

Quand on est venue la voir pour signer sa carte du syndicat, elle s'est souvenue de ses trois jours à la cusi-

nette, où les conditions de travail étaient épouvantables, et c'est pour les filles des cuisinettes qu'elle s'est syndiquée.

Elle devint secrétaire de son syndicat, puis secrétaire du SEHM qui regroupait les syndicats d'hôpitaux de Montréal, puis fut élue pour six mandats successifs entre 56 et 61, au poste de septième vice-présidente de la CSN, poste qui avant la réforme des structures de 68 était réservé aux femmes.

Loin d'avoir la langue dans sa poche, elle raconte en riant une petite histoire qui lui vient de son père, un agriculteur, sur la façon d'élever les cochons. Les gros cochons se tiennent dans l'auge et empêchent ainsi les petits de manger. Alors il faut prendre un bâton pour tasser les gros cochons, de façon à ce que les petits puissent manger. Le syndicalisme, c'est le bâton ... qui tasse les gros cochons.

Elle a connu dans la région de Québec des syndicats de femmes

qui fonctionnaient bien. Dans ce temps, les religieuses se sentaient responsables de la moralité de leurs employées qui étaient logées sur place, et ne voulaient pas que les filles aillent à des assemblées syndicales mixtes, d'où elles auraient pu revenir accompagnées.

C'est pour cette raison que sont nés, dans le temps, des syndicats de femmes. Pour contrer l'action des religieuses et ... sauver la moralité.

Beaucoup de femmes ont pu ainsi acquérir des expériences à la présidence, à la trésorerie, postes auxquels elles avaient rarement accès, dans des syndicats mixtes. Cela a aussi favorisé leur prise de conscience sociale de même qu'une meilleure représentation dans les instances supérieures.

Et le meilleur coup que les gars ce sont fait faire dans cette histoire, c'est que comme les filles étaient plus nombreuses que les hommes dans les hôpitaux, c'est les filles qui avaient la plus grosse caisse.

Mais elle ajoute, comme pour contrebalancer ce qu'elle vient de dire qu'au moment d'une grève ça pouvait diviser les forces.

Elle me fait remarquer qu'à Montréal, c'était mixte et qu'elle n'a jamais été présidente, gardant son poste de secrétaire du syndicat de l'hôpital Notre-Dame et du SEHM pendant une dizaine d'années.

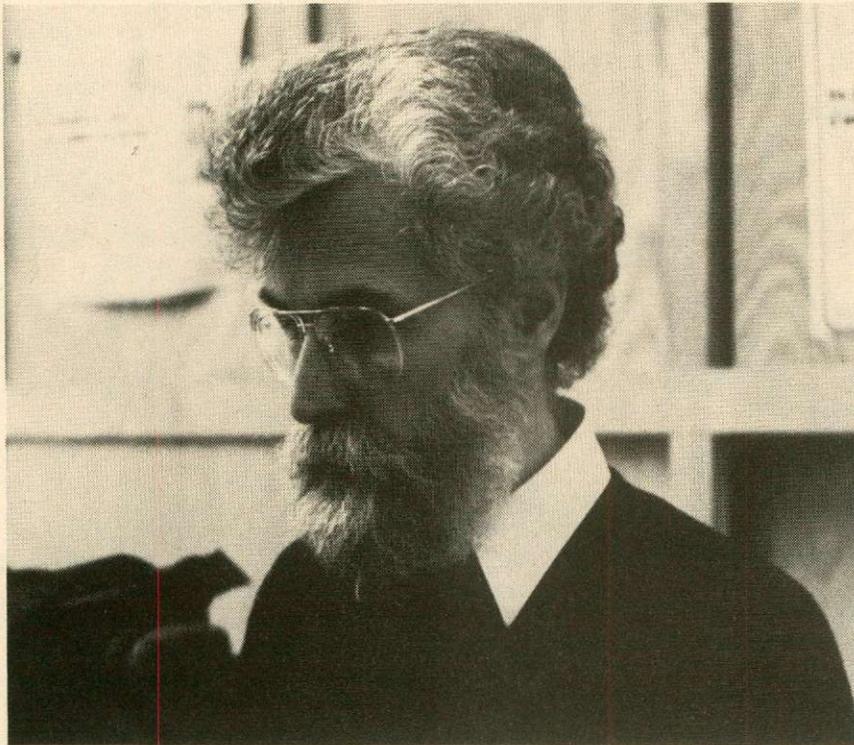
Femme au franc-parler, elle n'hésite pas à parler de condition féminine. C'était déjà pour elle un cheval de bataille dans le temps. Elle considère d'ailleurs que c'est cela qui lui a valu sa défaite au poste de vice-présidente en 1962, après six mandats consécutifs.

Elle ne garde cependant pas de mauvais souvenir de cette défaite. Elle a repris son emploi à la bibliothèque des malades de l'hôpital Notre-Dame. Personne engagée, elle se retrouvait un an plus tard présidente provinciale de la Voix des femmes.

Elle est restée une travailleuse, quelqu'un du milieu. Pour elle, le syndicalisme est une force dans la société, quelque chose d'essentiel pour tasser les gros et aider les plus petits, les plus faibles en se regroupant collectivement.

Dans le grand corridor du troisième étage de l'édifice de la CSN à Montréal, près du service de la condition féminine, il y a un montage racontant la petite histoire de la condition féminine dans la centrale. Au haut, une photo de Jeanne Duval. Il y en a qui n'ont pas oublié.

L'« héritage » de Gérard Picard



Clément Trudel est journaliste au Devoir. Au début des années 60, il fut, à partir de son poste de journaliste au Soleil, président du Syndicat des journalistes de Québec, secrétaire-fondateur de la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information, dont Gérard Picard fut le président, et vice-président du Conseil central de Québec.

Le SJQ était alors le seul gros syndicat dans les communications dans l'Est du Québec et regroupait les journalistes du Soleil, de l'Événement et de l'Action, ces deux derniers quotidiens étant maintenant disparus.

C'est durant cette période que commença à germer l'idée d'un syndicat chez les correspondants, les employés-e-s de bureau, et chez les journalistes de la « succursale » du Saguenay-Lac Saint-Jean.

De la syndicalisation de ces derniers, il garde un bon souvenir. En arrivant sur les lieux pour « expliquer »

et faire signer les cartes, ce fut pour se faire remettre les cartes ... déjà signées. Et c'est ainsi que la rencontre prévue d'organisation s'est transformée en rencontre de consolidation.

C'est que la situation était « mûre »: des différences salariales de l'ordre de 30 à 40%, un manque évident de sécurité d'emploi, et des travailleurs à la merci des sautes d'humeur du chef immédiat, alors que la « succursale » saguenéenne était un « rameau lucratif » pour la maison-mère, Le Soleil.

C'est durant cette période qu'eut lieu à Québec le samedi de la matraque (la visite de la reine d'Angleterre). L'édition du Soleil du lundi fut perçue par la direction comme « injuste » pour la police et presque anti-royaliste, propos qui correspondaient assez bien avec les dires du ministre Wagner qui déclarait que les journalistes avaient donné une vision trompeuse de l'événement.

Lors d'une rencontre avec le personnel, la direction déclara que désormais, il n'y aurait jamais plus le RIN en haut de page. Est-ce qu'un journal pouvait faire taire sa salle de rédaction?

Une assemblée syndicale de huit heures suivit, au cours de laquelle furent lancées des menaces de poursuites pour que les directives internes soient retirées. Les appuis fusèrent de partout.

Dans les faits, la direction n'a jamais retiré ses directives, mais ne les a jamais appliquées. La victoire, ce fut un texte signé entre les parties deux mois plus tard, et qui comprenait les premières clauses à incidence professionnelle.

Toute cette période était particulièrement fertile en activités syndicales à Québec, surtout avec la campagne de syndicalisation des fonctionnaires, période au cours de laquelle les cols blancs devinrent majoritaires, chambardement qui n'était pas sans amener des frustrations chez les cols bleus et les travailleurs d'usines, de voir tous ces fonctionnaires (et ces journalistes) au micro...

Mais en même temps, c'était une période de recyclage où les organisateurs devinrent moins directifs, une sorte de choc de génération.

Les nouveaux délégués parlaient de leur espoir d'améliorer leurs conditions de travail, mais signalaient à quel point les organisateurs les laissaient parler et exprimer leurs besoins, partie importante du dynamisme de la CSN, qui peut être attirant pour ceux et celles qui pensent que les choses qui sont figées doivent être bousculées, et qui doit porter assez juste puisqu'il regroupe les gens.

Les vieilles luttes du Syndicat des journalistes de Québec dans les années 60 sont encore présentes à l'esprit. Celles d'aujourd'hui sont peut-être plus feutrées, mais existent encore dans d'autres salles de rédaction.

Au-dessus de son bureau, une affiche rappelle que la direction du Devoir veut à son tour imposer le baillon. Et il y a des journalistes qui résistent, avec un entêtement qui tient un peu de l'héritage de Gérard Picard.

Jacqueline Dubuc, Jeanne Duval, Clément Trudel détiennent chacun, chacune, quelques bribes de l'histoire collective de la CSN, quelques morceaux d'un grand puzzle bâti pendant une période de plus de 60 ans.

Ceux et celles avec qui nous nous entretenons dans les pages suivantes sont à écrire d'autres petits morceaux de l'histoire de la CSN. Nous leur laissons la parole.



Jean-Marc Ledoux, syndicat des pilotes de Québec Aviation. Syndicat accrédité en février 1985 et affilié à la fédération des Services publics.

« Nous autres, on avait des contrats individuels qui n'étaient pas respectés. Alors, on s'est syndiqués. On a pris les moyens pour être respectés dans le futur ».

« C'est surtout sur la question des promotions qu'on avait des problèmes. Quand un nouvel appareil arrivait, c'était prévu que l'entraînement pouvait être fait par quelqu'un de l'extérieur, mais après c'est lui qu'ils gardaient. La dernière fois que c'est arrivé, ça a fait déborder le vase ».

« Nous autres, on a magasiné, parce qu'on voulait un syndicat fort. Et de quelle centrale on entend parler? De la CSN. Quand on a rencontré du monde de la CSN, ça nous a donné confiance ».

« Surtout qu'il y a des services dans les régions. Ca, c'est une chose qui nous sécurise. Ca nous permet d'avoir de l'information et de voir ce qui se passe non seulement dans notre syndicat, mais aussi dans notre centrale ».



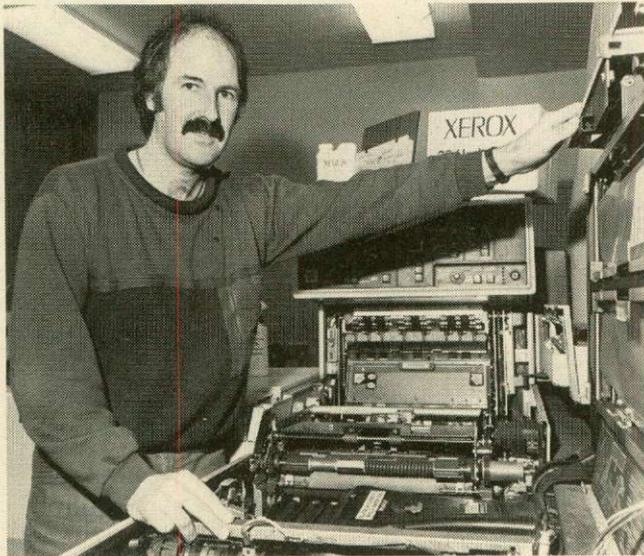
Hélène Plamondon, syndicat des travailleuses de la municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf. Syndicat accrédité en février 1984 et affilié à la Fédération des services publics. Une première convention collective signée le 11 mars 1985 après sept mois de grève.

« La MCR regroupe une trentaine de municipalités. Une fois par année, on envoyait des représentants rencontrer le préfet, surtout pour le salaire, mais la réponse qu'on avait était toujours imposée. On n'avait pas un mot à dire ».

« En 83, on s'était mieux préparé-e-s, on avait vérifié ailleurs, pas juste le monétaire, d'autres affaires aussi, mais ils ne nous ont pas plus écouté-e-s. C'est là qu'on a pris les moyens pour se syndiquer. On est venu-e-s à la CSN pour avoir un syndicat autonome. Ailleurs, c'est pas notre syndicat qui aurait eu le pouvoir ».

« Durant la grève, notre plus gros appui est venu des travailleurs de l'usine Domtar qui sont affiliés à la FTPF et à la CSN. Si tous les syndicats avaient l'aide qu'on a eue, il y aurait encore plus de luttes et plus de gains encore ».

« Nous autres, on est allé-e-s chercher de meilleurs salaires, un minimum d'acquis en sécurité d'emploi, un congé-maternité (sur ça, on se battait contre un mur), et un gain que tu ne peux pas calculer, être respecté-e-s par notre employeur ».



Maurice Brousseau, syndicat des travailleurs de Xerox, succursale de Québec. Syndicat accrédité en février 1985.

« On s'est syndiqués parce qu'on était carrément insatisfaits devant la dégradation de certaines de nos conditions de travail. On sentait qu'on n'avait plus de contrôle sur ça. On voulait négocier nos conditions de travail et non se les faire imposer de façon unilatérale ».

« Il y a eu des mises-à-pied, par exemple, et par la suite, ils engageaient des contractuels. L'objectif de la compagnie, c'était d'avoir 40% de salariés sur une base contractuelle ».

« En 82 et 83, ils ont gelé le salaire de base, et en même temps, ils nous imposaient des augmentations de productivité avec l'instauration d'un système de bonus d'équipe qui amenait de l'insatisfaction générale ».

Avec nos petites connaissances du syndicalisme, on savait qu'à la CSN, quand les travailleurs sont lésés et que la cause est justifiée, il n'y a pas de limites à la défense des travailleurs. Et c'est une centrale entièrement québécoise ».



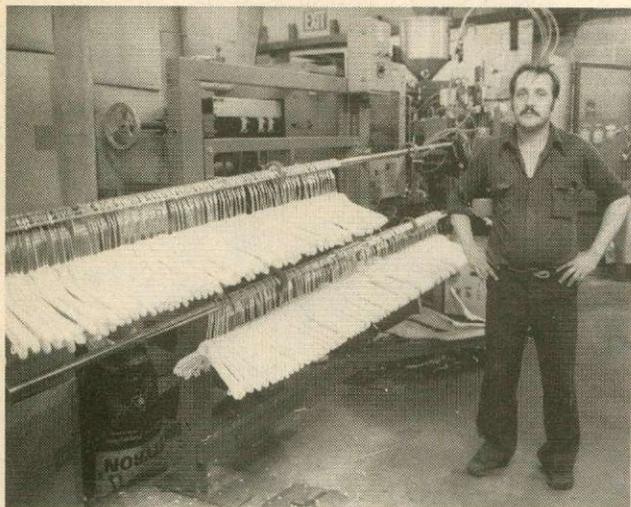
Géraldine Fournier, syndicat des travailleuses du pavillon Saint-Joseph, un hôpital de chroniques pour religieuses situé à Ville Saint-Laurent. Syndicat accrédité en juin 1984 et affilié à la fédération des Affaires sociales.

« Chez nous, le salaire maximum payé, même après douze ans de services, est de un dollar de moins que le salaire de base payé dans le réseau des affaires sociales ».

« En décembre 1983, ils ont coupé des bénéfices marginaux, ce qui nous faisait \$40 de moins par 15 jours sur notre paie. En plus, il y avait beaucoup de problèmes avec les questions d'ancienneté parce que l'employeur ne comptait jamais le temps supplémentaire qui était fait ».

« C'est la troisième tentative qu'il y avait de faire entrer un syndicat. Les autres fois il y a eu des congédiements. Les anciennes avaient la frousse à cause des échecs précédents. Donc, il a fallu faire ça en cachette, faire des pirouettes, pour que ça ne s'ébruite pas ».

« On avait rencontré quelqu'un de la CSN et ce qu'on a trouvé intéressant, c'est les avantages que ça nous donnerait de s'affilier avec cette centrale et à la FAS ».



Joseph Furtado, syndicat des travailleurs de Joy Display, une fabrique de supports, de mannequins et d'étagères pour magasins. Syndicat accrédité en juin 1984 et affilié à la fédération de la Métallurgie.

Originaire des Iles Açores, au Portugal, et auparavant agriculteur, Joseph Furtado a immigré au Canada en 1974. La même année, il commençait à travailler chez Joy Display.

« Au début, je gagnais \$1.80 de l'heure. En 1984, mon salaire était de \$4.55 et il y en a d'autres qui gagnaient encore moins que moi. La semaine de travail était de cinq journées de douze heures et le temps supplémentaire n'était payé qu'après 44 heures de travail. »

« Il y a un moment où les conditions de travail sont devenues pires : il n'y avait plus de pauses pour diner, un arrêt complet de toute forme d'augmentations de salaires... le patron voulait faire plus d'argent. »

« Avec une première convention CSN, la semaine de travail est maintenant de 40 heures, soit cinq journées de huit heures. Le salaire a été majoré de \$1 l'heure à la signature et le sera une fois de plus de \$1 l'heure à l'anniversaire de la signature, pour une augmentation moyenne de près de 50% sur un an.



Daniel Manningham, syndicat des travailleuses de Sem-Uni, une fabrique de semelles de chaussures. Syndicat accrédité par le ministère du travail, mais contesté par l'employeur. Affilié à la fédération du Commerce.

« Dans l'usine, il y a beaucoup de senteurs de colle, mais pas de ventilation et les fenêtres ne s'ouvrent pas. L'été, on souffoque à 100 degrés Fahrenheit, et l'hiver, on gèle à 60 degrés. »

« De plus, il se pratique des formes de discrimination dans les salaires entre les hommes et les femmes. Le patron laisse la majorité des femmes au salaire minimum, même après deux ans dans l'usine. »

« Nous sommes venus à la CSN pour nous informer, puis procéder aux démarches pour obtenir notre syndicat. La CSN, c'est la centrale dont on entend le plus parler. »

« Il y a eu six congédiements chez nous durant la période du dépôt de la demande d'accréditation. Il y en a cinq qui ont maintenant été réintégrés et payés pour le temps passé à l'extérieur, et il y a encore un autre cas à régler. »



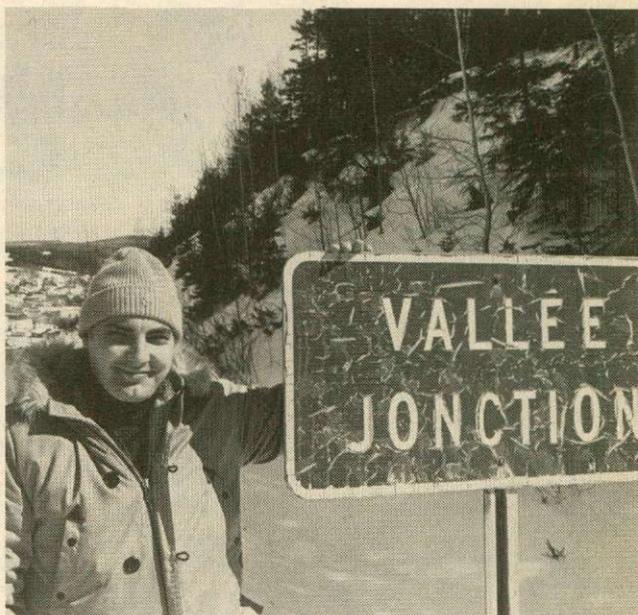
Diane Malenfant, syndicat des travailleuses de la Caisse populaire de l'Ancienne Lorette. Syndicat accrédité en février 1985 et affilié à la fédération du Commerce.

« Nous autres, on s'est syndiqué-e-s pour pouvoir donner notre opinion et faire valoir notre point de vue sur nos conditions de travail ».

« En quinze ans, notre caisse a grossi, c'est une des plus grosses succursales, mais les dirigeants n'ont pas évolué. Ils sont là pour diriger notre travail, mais n'ont aucun sens de la diplomatie, ils sont chauvins et sexistes avec toutes les conséquences que ça peut avoir sur les filles. On avait toutes la même idée sur eux, parce qu'on vivait toutes sur un stress ».

« Après avoir tenté d'agir sur le conseil d'administration, puis discuté avec des organisations s'occupant des droits de la personne, on a finalement rencontré un conseiller de la CSN et on s'est syndiqué-e-s ».

« Lors de la signature des cartes, ce qui a le plus ressorti, c'est la question de la sécurité d'emploi, parce qu'avant on recevait des lettres qui nous disaient que si notre rendement n'est pas mieux, on nous demanderait de démissionner. Il n'y a personne qui aime ça se faire menacer ».



Marc Vachon, syndicat des travailleurs de Turcotte et Turmel, un abattoir de porc de Vallée Jonction, division de la Coopérative fédérée du Québec. Syndicat accrédité en janvier 1985 et affilié à la fédération du Commerce.

« On a laissé l'union internationale à laquelle on était affiliés (TUAC) parce que les décisions se prenaient au bureau-chef plutôt qu'à la base ».

« Après avoir su ce que c'était la CSN, on a embarqué. Parce qu'à la CSN, ça marche à partir de l'assemblée générale et non à partir d'une quelconque direction ».

« On vient de commencer à négocier notre première convention CSN. Nos principales demandes portent sur la santé-sécurité, les clauses d'ancienneté et notre priorité est la sécurité d'emploi, parce qu'on a eu beaucoup de mises-à-pied chez nous. Il faut absolument aller chercher des emplois pour les plus jeunes, en faire rentrer plusieurs, tout en protégeant les travailleurs plus anciens ».

nouvelles

NÉGOCIATIONS

SECTEUR PUBLIC

Succès du 20 mars

Les syndicats du secteur public se mobilisent contre le projet de loi que le gouvernement va déposer d'ici quelques jours sur la réforme du régime de négociation.

C'est ce qui ressort des rencontres que les représentants de la Coalition intersyndicale ont eues au début du mois avec le premier ministre Lévesque et les ministres concernés par les négociations du secteur public. En premier lieu, les échanges permettaient d'anticiper un assouplissement des positions gouvernementales contenues dans l'avant-projet de loi du ministre Clair, mais dès la deuxième rencontre, le premier-ministre a indiqué que les positions du gouvernement étaient déjà cambrées.

Ainsi, le 20 mars, plusieurs

manifestations se sont tenues à travers la province pour démontrer publiquement l'importance que revêt le droit à la libre négociation non seulement pour les travailleuses et les travailleurs du secteur public mais pour la population qui s'est dotée de ces services.

À l'Assemblée nationale, à Québec, les présidentes et présidents des organisations syndicales qui composent la Coalition pour le droit de négocier ont distribué des jonquilles et des tracts aux députés et aux autres personnes qui se présentaient dans le hall d'entrée.

Le but de cette manifestation, comme la distribution de 25,000 jonquilles aux usagères et aux usagers de plusieurs établissements, étaient de démontrer que la détérioration des services ne fera que s'accroître à la suite de la détérioration des conditions de travail et de l'adoption du projet de réforme du gouvernement.



À la Commission des écoles catholiques de Montréal, la journée nationale d'action du 20 mars était haute en couleur. Ballons, jonquilles, tracts étaient distribués à tous. Autour d'un sandwich et de trois allocutions des syndicats de l'APPA, du SNE et de l'Alliance des professeurs, les travailleuses et les travailleurs à la CECM ont souligné une fois de plus l'importance de contrer l'avant-projet de loi du gouvernement.

La priorité demeure la mobilisation

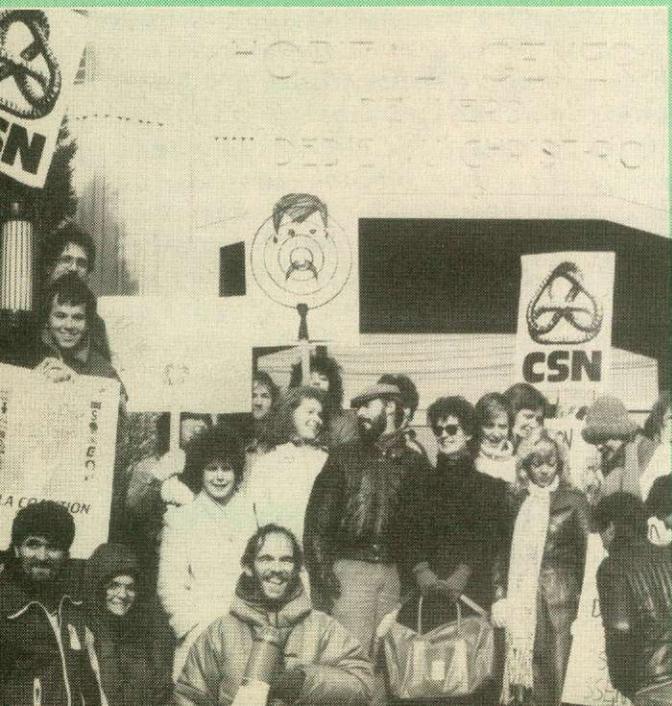
Les quelque cent délégués au conseil du secteur public de la fédération des employés de services publics (FESP) ont donné mandat au CCNSP ainsi qu'à la CSN de poursuivre les échanges avec les gouvernements sur le régime de négociation.

Les délégués au conseil du secteur public de la FESP sont convaincus que toute modification au régime actuel de négociation dans le secteur public doit se faire sur la base d'un consensus des parties et non d'une décision unilatérale du gouvernement. Selon les délégués de la FESP au conseil du secteur public qui s'est tenu le samedi 16 mars à Montréal, il faut absolument prendre tous les moyens pour

contrer la détermination du gouvernement à modifier le régime de négociation sans tenir compte des points de vue apportés par la CSN en commission parlementaire et en coalition intersyndicale.

Pour eux, les échanges avec le gouvernement doivent se poursuivre quitte à ce qu'ils prennent « l'allure de négociation ». En autant qu'il y ait entente sur les principes fondamentaux de la CSN, les délégués sont d'avis que ces démarches peuvent se poursuivre avec la coalition intersyndicale.

En adoptant le plan de mobilisation du CCNSP, les délégués au conseil du secteur public ont insisté sur l'importance de se donner des perspectives d'action qui tiennent compte de la réalité et d'une évaluation constante de notre rapport de force. La priorité pour eux demeure toujours la mobilisation.



JOLIETTE Ca mérite un « enlèvement »

Dans la région de Lanaudière, les activités de la Journée du 20 mars ont été ponctuées par une action régionale haute en couleurs.

Après avoir défilé dans la ville en caravane, les militant-e-s des divers établissements de la région ont littéralement occupé la rue en face du bureau du ministre Chevette, député du comté et ministre des Affaires sociales.

Une fois les allocutions d'usage terminées, le ministre Michel Clair et le premier ministre Lévesque ont été invités à adresser la parole sous les huées de la foule présente. Avant même qu'ils aient achevé leurs divagations, quatre

ravisneur-e-s se sont précipités sur les personnalités politiques venues sur les lieux en limousine. En quelques secondes, les auteur-e-s du délit s'étaient enfuis avec leurs victimes, ne laissant sur le pavé que quelques feuilles volantes intitulées « Communiqué N° 1 du Font de Libération de la Santé (des négociations) ».

On peut y lire que Clair et Lévesque ne seront libérés que lorsque leur avant-projet de loi et leurs décrets seront retirés. Comme le veut la tradition figurait sur le communiqué l'emblème d'un patriote, curieusement armé d'une seringue.

Nous apprenons en dernière heure que les marionnettes géantes à l'effigie du ministre Clair et de René Lévesque ont été retrouvées gisant sur le bord de la rivière l'Assomption, décapitées.

À suivre...



Il faut le voir pour le croire. Vous savez, ces « privilégiés » du secteur public qui sont payés à ne rien faire, qui ont une sécurité d'emploi à vie et des salaires qu'on ne paie pas dans le secteur privé!

Imaginez-vous donc que ce sont surtout des femmes qui travaillent fort et qui ne gagnent pas plus que les autres à s'occuper de la misère

et des problèmes du monde, bien souvent en ruinant leur propre santé. S'il vous faut le voir pour le croire, vous n'avez qu'à demander à visionner le nouveau vidéo qui vient d'être distribué dans les conseils centraux et qui s'intitule LES ELLES COUPÉES. Ce véritable « thriller » de 58 minutes est particulièrement recommandé aux incrédules.

FAS Un agenda bien rempli

Réunis en conseil fédéral durant quatre jours à la mi-mars, les délégué-e-s des syndicats de la fédération des Affaires Sociales ont eu beaucoup de pain sur la planche. Les débats ont été nombreux autour de sujets brûlants.

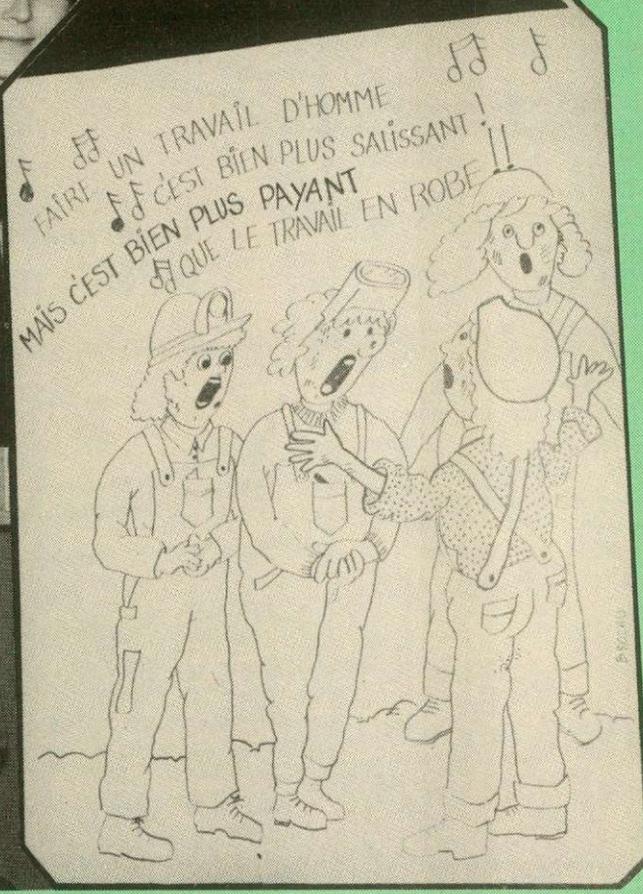
D'abord, un code d'éthique en cas de grève dans les affaires sociales a été proposé, traçant les lignes directrices sur les services essentiels. C'est la première fois qu'une organisation syndicale propose un tel code de conduite dont l'objectif est de définir des critères uniformes mais souples sur le maintien des services essentiels. Le débat en conseil marque le coup d'envoi d'une démarche de consultation sur le sujet au sein de la fédération, consultation qui

devrait mener à l'adoption d'un code d'éthique en juin.

La question de la désinstitutionnalisation en santé mentale a d'autre part fait l'objet d'une prise de position en faveur de la réinsertion sociale des patients qui y sont aptes, en assurant cependant que les conditions soient réunies pour le faire.

Un bilan du mois de la santé a été présenté et débattu. Des rapports-étapes sur la négociation, l'action et l'information ont également été soumis aux délégué-e-s.

Enfin, à l'initiative du comité de la condition féminine de la fédération, le docteur Henry Morgentaler s'est adressé aux délégué-e-s pour faire le point sur la bataille pour le droit à la maternité librement consentie. Il a reçu un accueil chaleureux et une résolution d'appui a été votée, appui qui s'est concrétisé par une récolte de quelque \$700 pour la poursuite de cette bataille.



PÊCHERIES
Appel à Mulroney et Lévesque

Les quelque 1,000 travailleurs et travailleuses des usines de transformation des produits de la mer de Cloridorme, de Rivière au Renard et de Newport, ont sollicité par voie de télégramme une rencontre avec le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney et celui du Québec, M. René Lévesque.

Ces syndiqués de Pêcheries Cartier, un organisme fédéral qui a pris la relève de pêcheurs unis du Québec (P.U.Q.), font appel aux deux premiers ministres car ils considèrent que le ministre responsable de ce dossier, M. André Bissonnette, tarde à donner de véritables réponses quant à l'avenir des usines de Cloridorme et de Newport.

En effet, ces employé-e-s craignent que ces deux usines n'ouvrent pas leurs portes cette année et ainsi qu'ils soient privés de travail et se retrouvent sur l'assistance sociale.

8 MARS
Dans la continuité

Le huit mars a été un événement fêté cette année, qui a permis de faire un lien entre les générations de militantes, de mettre le doigt sur le fait que les militantes d'aujourd'hui ne sont pas les premières, et qu'il y a une continuité nécessaire à l'avancement des luttes.

C'est ainsi qu'un hommage

particulier fut rendu à une militante de la première heure, Léa Roback, ce qui a été un moment privilégié à la journée du huit mars à Montréal.

Les Fêtes ont également été un succès dans les régions. Dans l'Outaouais, par exemple, où quelque six cents femmes, vêtues en noir et en rouge, ont « swigné la décennie » dans une atmosphère de fête, se rappelant, entre femmes de groupes syndiqués, autonomes et populaires, ce qui s'est passé au cours des dix dernières années.

Lors d'un panel à Montréal, qui réunissait des femmes impliquées à différents niveaux, on a mis en lumière des questions forts importantes sur la place des femmes à différents niveaux de la société.

Par ailleurs, un des principaux problèmes de l'heure a été très présent cette année, celui des coupures et de la privatisation des services sociaux et de santé qui ont un impact certain sur les travailleuses de la santé, sur les bénéficiaires et sur les travailleuses au foyer.

Des emplois!
C'est urgent

C'est encore sur le problème de l'emploi que la CSN est intervenue à la Conférence économique nationale qui s'est tenue à Ottawa du 21 au 23 mars. La délégation de la centrale, dirigée par le président Gérard Larose, a de nouveau insisté pour affirmer que le problème majeur n'était pas le déficit mais le chômage.

La Centrale y est allée de nombreuses suggestions visant à améliorer la condition des travailleurs et des travailleuses, de l'assurance-chômage aux normes relatives à la santé et sécurité au travail, à la main d'œuvre et à la protection de l'environnement.

Tant que les gouvernements et les entreprises ne seront pas d'accord pour admettre que le chômage est le premier problème auquel la société doit s'attaquer, « il n'y aura pas de consensus possibles ».

RADIO-CANADA
Louise Arcand réclamera des dommages et intérêts

Madame Louise Arcand et le Syndicat des journalistes de Radio-Canada sont heureux qu'un arbitre ait constaté que la Société Radio-Canada avait

été discriminatoire à l'endroit de madame Arcand. Cependant, même si la discrimination a été reconnue, la Société reste impunie.

L'arbitre affirme que dans les limites de la convention collective, il n'a pas le pouvoir d'ordonner la réintégration de Madame Arcand.

Faute de pouvoir ordonner la réintégration de Madame Arcand, l'arbitre suggère des recours en dommages intérêts,

et compris devant lui-même.

C'est que Louise Arcand et le Syndicat des journalistes de Radio-Canada feront dans les jours qui viennent, a-t-il été annoncé en conférence de presse le 21 mars à Montréal.

Louise Arcand demande également à la Commission canadienne des droits de la personne d'exercer son pouvoir et de constituer un Tribunal des droits, comme la loi l'y autorise.

CONFLITS DE TRAVAIL



HUIT MOIS DE GRÈVE Biron fait avorter une entente

Au début du mois de mars, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, a donné sa « bénédiction », à l'occasion d'une réunion, au porte-parole de Marine Industrie qui persistent à congédier sept travailleurs à qui on attribuerait des gestes survenus durant le conflit. Il a ainsi empêché un règlement à Marine Industrie dont les ouvriers sont en grève depuis huit mois pour la protection et la création d'emplois, soutient le président du syndicat.

Selon François Lamoureux, il ressort que le ministre Biron « travaille de concert » avec le Conseil du patronat du Québec (CPQ) qui encourage les congédiements durant les conflits pour ensuite les échanger contre des clauses normatives et salariales, voire contre des règlements.

L'attitude de Biron a donc repoussé l'échéance d'une entente entre les deux parties et, ajoute François Lamoureux, « ce qui apparaissait comme un règlement imminent au début de mars l'est de moins en moins au fur et à mesure que passent les semaines ».

Les syndiqué-e-s de Marine Industrie sont, après huit mois de conflit, toujours désireux d'enregistrer des gains aux chapitres du maintien et de la génération des emplois par diverses formules telles la réduction du temps de travail, le temps supplémentaire repris en congés, l'accès à la retraite anticipée, etc...

Grève chez Expro

Le 15 mars, les 765 ouvriers de l'usine de produits chimiques et de poudres propulsives Expro de Valleyfield (CSN), dans le sud-ouest québécois, ont déclenché la grève.

Après quatre journées de négociations intensives et d'une entente au chapitre des 337 griefs accumulés depuis 1984, les syndiqués ont décidé d'utiliser leur droit de grève car ils ont jugé inacceptables les offres de la direction de cette usine aux chapitres suivants : les assignations temporaires, les changements technologiques, l'horaire de travail, les libérations pour les activités syndicales, et les hausses salariales.

Par ailleurs, la compagnie a demandé au ministère du travail la nomination d'un conciliateur dans ce dossier.

Rappelons que le 10 mars, les travailleurs d'Expro avaient voté en faveur du déclenchement de la grève au moment jugé opportun dans une proportion de 91% après avoir rejeté les offres de la compagnie dans une proportion de 99%.

SOREL Grève chez Aciers Atlas

Un autre groupe de syndiqué-e-s de la Fédération de la métallurgie (CSN) de la région de Sorel-Tracy a rejoint les rangs des nombreux grévistes de cette région industrielle afin de protéger leurs acquis et leurs emplois. En effet, les 370 ouvriers des Aciers Atlas ont exercé leur droit de grève le 14 mars dernier afin que leur employeur dépose un projet de contrat de travail plus acceptable. Ils avaient quelques jours auparavant voté dans une proportion de 79% en faveur de la grève générale au moment jugé opportun.



NOUVELLES CONVENTIONS

MONTRÉAL Règlement à la Gypsum

Le 27 février dernier les ouvriers de la compagnie de Gypse du Canada de la rue Notre-Dame ont accepté dans une proportion de 79% l'entente de principe intervenue la veille entre leurs porte-parole syndicaux et les dirigeants de cette entreprise.

Le nouveau contrat de travail d'une durée de deux ans prévoit des hausses salariales de 3% la première année de la convention, de 5% la seconde année, et un montant forfaitaire de \$800.00.

Les syndiqués ont également obtenu que l'affichage des postes se fasse dans le respect de l'ancienneté. Les travailleurs de la compagnie de Gypse Canada tenaient mordicus à cette clause afin de protéger les plus anciens employés contre l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes de production. Au moment du déclenchement de la grève générale, le 11 février, le salaire horaire moyen était de \$10.42.

C'était le deuxième conflit en 12 ans à cette entreprise. On se souviendra qu'en 1973 la grève avait duré exactement 51 semaines.

CONDITIONS DE TRAVAIL

CONTINENTAL Améliorer le sort des surnuméraires

En 1985, les quelque 200 employé-e-s de 12 magasins de variétés Continental répartis sur l'ensemble du territoire du Québec renouvellent leurs conventions collectives et veulent inscrire dans leurs contrats de travail des clauses améliorant la condition des surnuméraires (25% du personnel), prévoyant des hausses salariales raisonnables et, enfin, stipulant que leurs contrats de travail viendront à échéance le 31 mai 1987.

Un empire bien de chez nous

Le premier magasin Continental a ouvert ses portes sur la rue Racine à Chicoutimi en 1946, et depuis, cet empire bien québécois compte une soixantaine de magasins, embauchant 1,800 personnes dans trois provinces : Québec, Nouveau-Brunswick, et Ontario.

Pour l'année financière 1983-1984, les ventes de la chaîne de magasins d'articles Continental ont augmenté de 5% pour se chiffrer à \$80 millions. Quant aux profits de ce commerce, ils sont passés de \$900,000,000 en 1982-1983 à \$1,900,000.00 en 1983-1984.

CAISSES Pour des négociations regroupées



Cap d'Espoir en Gaspésie, une municipalité de moins de 2,000 personnes à mi-chemin entre Percé et Grande Rivière, est marqué depuis le 13 février dernier par un conflit opposant les quatre travailleuses de la caisse populaire locale à des dirigeants de la Fédération des caisses populaires Desjardins de la Péninsule et des Iles.

Alors que l'ensemble des clauses normatives et salariales sont pour la très grande majorité paraphées, le conflit perdure car des dirigeants de la fédération, de leurs bureaux à Maria, s'objectent à ce que les quatre travailleuses ratifient un premier contrat de travail prenant fin le 31 mai 1985.

Ce petit groupe de syndiquées voudrait, au 31 mai, se joindre à la cinquantaine de travailleuses de cinq autres caisses de la région, qui entameront des négociations avec le Mouvement Desjardins.

En effet, ce sera alors au tour des syndiquées des caisses de Chandler, Grande-Rivière, Percé, Gaspé et Ste-Anne des Monts à se « coltayer » aux négociateurs patronaux du Mouvement Desjardins réputés pour être des « durs » et des anti-syndicaux.



Le 11 septembre 1973 le général chilien Pinochet renversait avec le support de conseillers militaires et politiques américains trois ans de régime socialiste du gouvernement populaire de Allende. Voici des images du quotidien du peuple chilien 12 ans après ce coup d'État.

CHILI Objectif: retour à la démocratie

Quelques semaines après les « protestas » de l'automne dernier, soit entre le 7 décembre 1984 et le 4 janvier 1985, un membre de l'exécutif du Conseil central de Québec, François Malette, a séjourné dans les communautés chiliennes de Santiago (la capitale), de Copiapo, Arauco, Maipo, et Concepcion, etc.

« Quelques semaines après les « protestas », les journées de grève nationale, raconte François Malette, tout le monde se réorganise en syndicats et en organisations populaires et cela même si les risques de répression sont grands ». « On se prépare pour d'autres « protestas », pendant que le CNT (Commandement national des travailleurs), un organisme qui réunit des syndicats de mineurs, de chauffeurs d'autobus, de métallurgistes et de camionneurs, pilote des pourparlers entre différents partis politiques et des directions syndicales dans le but de réinstaller la démocratie ». Mais ça ne sera pas facile, et surtout ne se fera pas automatiquement, car la répression y est grande.

« En effet, ajoute François, on peut dire du Chili que c'est un pays où on pratique systé-

matiquement la répression et la torture. Cependant, et c'est ce qui m'a frappé le plus, il faut souligner que ça prend du courage pour l'organiser quand, par exemple, tu sais que les trois derniers présidents de ton syndicat ont disparu ou encore se sont retrouvés soit à la rivière soit avec des bras amputés ».

L'espoir

François Malette s'est rendu au Chili sur une invitation du CNT afin de vérifier le sort réservé aux droits et libertés civiles dans ce pays d'Amérique du Sud et notamment les conditions de détention des détenus politiques, concept que ne reconnaît d'ailleurs pas la « justice » chilienne, préférant parler plutôt de « délinquants ».

Il lui a été impossible de rentrer dans des camps de prisonniers qui, à la suite de la montée de l'opposition contre les dix années du régime du général Pinochet, ont réouvert leurs portes. Ainsi, François Malette a pu uniquement visiter un pénitencier, celui de Coronnel, en banlieue de Concepcion.

« Malgré les conditions difficiles de détention des prisonniers – la maladie et la malnutrition y sont monnaie courante – on peut dire que le moral est assez bon parce que les gens ont la conviction de gagner », conclut Malette.

ACCIDENT MORTEL

On se renvoie le dossier...

Dans un télégramme adressé au vice-président de la CSN, Christophe Auger, le ministre canadien du Travail, Bill McKnight, l'informe que son ministère ne donnera pas suite à une demande d'enquête publique sur les conditions de travail de santé-sécurité prévalant à la compagnie Welding Engineering, où un travailleur a été victime d'une explosion, à la fin du mois de janvier.

Pour le ministre McKnight, il revient au ministre du Travail du Québec, Raynald Fréchette, d'autoriser ou non cette requête. Le ministre canadien s'appuie sur l'article 10.1.2 du règlement concernant les établissements industriels et commerciaux pour maintenir que cette enquête est de compétence provinciale.

La CSN et son syndicat affilié avaient fait cette demande au ministère fédéral du Travail car le lieu de l'accident est de juridiction fédérale, mais également parce que des enquêteurs de la CSST avaient exclu de leur enquête la cueillette d'éléments de preuve sous prétexte qu'ils étaient de juridiction fédérale, comme par exemple le permis de protection des incendies.

La CSN et son syndicat analyseront s'ils doivent maintenant s'en remettre au ministère québécois du Travail ou revenir à la charge auprès d'Ottawa.

OPPOSITION À LA LOI 42

Objectif atteint



Dans l'ensemble du Québec, tous les programmes d'activités prévus à l'occasion de la journée nationale de contestation au projet de loi 42 qui modifie le régime d'indemnisation des victimes d'accidents et de maladies du travail ont été respectés.

Manifestation devant les bureaux du premier ministre René Lévesque à Montréal et

ALERTE

AUX VICTIMES D'ACCIDENTS
ET MALADIES DU TRAVAIL

**NOS DROITS
SONT MENACÉS
PAR LE PROJET DE LOI**

42

à Longueuil, engorgement de l'édifice « G » à Québec, expulsion « manu militari » d'accidenté-e-s du travail du bureau du député Raymond Gravel dans la région de Québec, dépôts de milliers de pétitions demandant le retrait du projet de loi 42 à l'Assemblée nationale, diffusion de tracts à la porte d'usine Fer et Titane à Sorel, conférence de presse et messages publicitaires à Sherbrooke et dans les Laurentides, visites-éclaircs aux bureaux des députés Proulx et Beauséjour dans la région de St-Jean-d'Iberville, etc...

On peut affirmer que l'objectif de sensibilisation des représentant-e-s politiques et de la population aux inéquités de la loi 42 a été atteint.

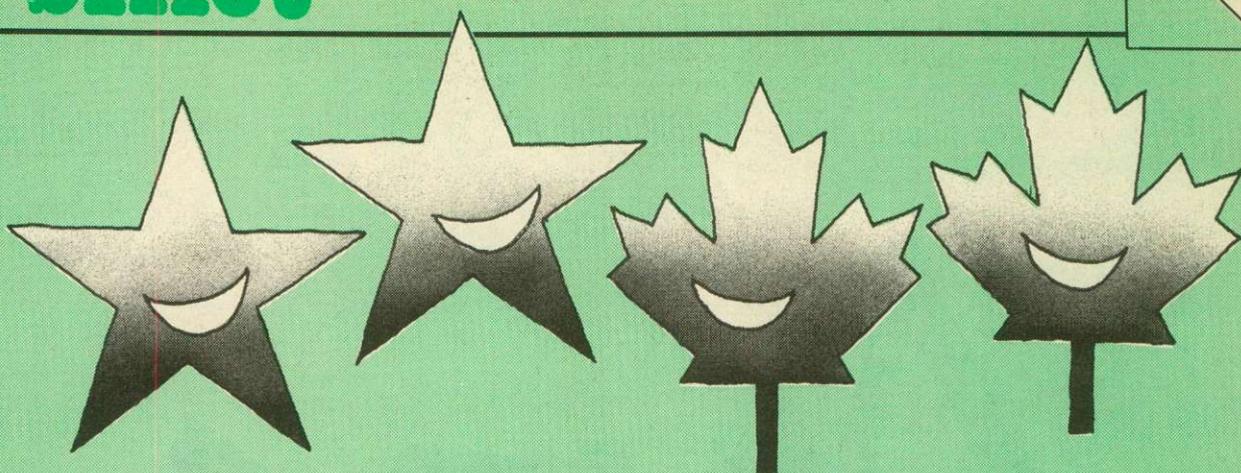
LOI 42

Le secrétaire du ministre est contre

Le secrétaire de comté du nouveau ministre du Revenu Maurice Martel, Emile Simard, et le secrétaire de comté de l'association du P.Q. Richelieu, Roland Simoneau (un travailleur de bureau de Marine Industrie) ont signé le lundi, 4 mars, la pétition demandant au gouvernement Lévesque de retirer son projet de loi 42 qui modifiera à la baisse le régime d'indemnisation des victimes de l'organisation du travail.

Ils ont apposé leurs signatures à la pétition alors qu'une délégation de l'association des travailleurs et travailleuses accidentés de Richelieu (ATTAR) s'est présentée au bureau de comté du ministre Martel dans le but de le faire prononcer publiquement sur ce projet de loi.

Le ministre était absent de son bureau étant en tournée en Gaspésie.



LES ÉTOILES PEPSODENT

Elles n'étaient pas en guerre, les quatre étoiles canadiennes et américaines durant les deux jours où les caméras se sont acharnées sur la blancheur des dentiers de Ronald et de Brian, sur les sourires de Nancy et de Mila.

De la vraie belle visite comme on l'aime : qui ne reste pas trop longtemps mais qui laisse en partant plein de cadeaux, plein de jouets : des avions, des bombes, des systèmes interstellaires qui vont amuser les générations futures.

Que voilà du bien bon monde!, a-t-on dû se dire dans les chaumières d'Amérique en voyant ces deux Irlandais chantants.

Toutes les précautions avaient été prises pour que la paix de ces deux grands hommes ne soit pas troublée. Au banquet d'État, une armée d'agents de toutes les polices, à l'exception de la nôtre, a permis à tous les invités de déguster à loisir. On a même pu certifier que le saumon au menu n'avait pas été fumé aux herbes folles, que la truite au raifort n'avait pas été pêchée en eaux troublées par les déchets industriels, que les Charolais servis en filets n'avaient pas brouté dans des pâturages arrosés aux pluies acides.

Parlant d'arrosage, c'est un grand vin ontarien qui accompagnait le Charolais. Ce dernier, heureusement, ne pouvait se plaindre. Mais il y a au moins un invité qui a dû s'ennuyer de son Mouton-Cadet... Mais si Paris, avant la dévaluation du franc, valait une messe, comment passer des remarques quand on est à la même table que Ronald et Brian, n'est-ce pas Louis?

Mais le problème, c'est la facture.

Parce que Ronald nous a laissé des cadeaux qu'il faudra payer plus tard. Ce sera en effet un plaisir de jouer à la guerre des étoiles. On a déjà sur notre territoire des bombes atomiques américaines. Voilà qu'on aura bientôt des bases de missiles de croisière, « pour intercepter ceux des Soviétiques », a candidement déclaré le ministre américain de la Défense, M. Weinberger.

Certains ont pu se demander sur la tête de qui retomberaient les morceaux, dans ce jeu-là. Mais le Wall Street Journal du 20 mars les aura rassurés. Tout ce qui nous arrive est bon pour nous, souligne le journal du monde des affaires.

Traduction libre de l'article en question : les États Unis sont heureux que les Québécois soient devenus des Canadiens et que les Canadiens soient devenus des Américains.

Michèle & Louis

AVEC
LE MONDE

